

# COMMERCE EXTERIEUR ET ACCORDS COMMERCIAUX

## Chiffres clés

---

**La Bretagne dégrade son excédent commercial de 1,34 milliard d'euros** en 2022 (-6,3 % par rapport à 2021) avec une plus forte progression des importations (+25 %) que des exportations (+16 %).

**La valeur des exportations agricoles et agroalimentaires bretonnes s'élève à 5,5 milliards d'euros** en 2022 (+15,5 % par rapport à 2021). Ce bon résultat cache un **repli quasi-généralisé des volumes** :

- -12 % en viandes de boucherie (62 000 tonnes en moins).
- -6 % en produits laitiers et fromages (21 000 tonnes en moins).
- -6 % en légumes frais (14 000 tonnes en moins).
- -5 % en viandes de volaille (9 000 tonnes en moins).
- +9 % en pains, biscuits et pâtisseries (11 000 tonnes en plus).

Les exportations de produits agricoles et agroalimentaires bretons vont à **55 % vers l'Union européenne** (3 milliards d'euros) et à **45 % vers les pays tiers** (2,5 milliards d'euros).

En 2022, **l'Espagne devient le premier client de la Bretagne**, suivie par l'Italie. La Chine, qui tenait la première place depuis 2020, dégringole au pied du podium.

## Eléments conjoncturels

---

Sur un an, **les exportations agricoles et agroalimentaires bretonnes progressent de 2 % en valeur et 5 % en volume** au cours du deuxième trimestre 2023. Bénéficiant de cours élevés, **le secteur des viandes de boucherie exporte moins en volume tout en améliorant sa performance en valeur** (-1 900 tonnes, +21 millions d'euros). **Même tendance pour les légumes** dont les volumes sont quasi-stables avec une progression du courant d'affaires de 33 %. Le Royaume-Uni a notamment multiplié ses achats par quatre en un an sur ce deuxième trimestre 2023 (en valeur comme en volume).

En revanche, **la filière laitière se replie à l'export** (-20 millions d'euros pour une stabilité des volumes). **A noter la contre-performance des poudres de lait qui s'explique par l'arrêt total des achats chinois** sur ce deuxième trimestre 2023.

## Actualités sur les accords commerciaux

---

### UE/Mercosur

- L'UE accélère les négociations pour ratifier l'accord conclu en 2019 d'ici la fin de l'année, mais **les négociations de mi-juillet n'ont pas permis d'aboutir**. Le Mercosur regrette le caractère contraignant et les exigences élevées de l'UE pour verdir l'accord.
- **La profession agri-agro européenne craint toujours les conséquences économiques de cet accord qu'elle estime déséquilibré pour certaines filières** (dont viande bovine et volaille).
- D'après Idele, les **distorsions de concurrence sur les normes de production** entraîneraient des pertes économiques importantes pour les agriculteurs européens. Ainsi, la viande bovine issue du Mercosur sur le marché de l'UE pourrait passer de 13 % en 2019 à 21/26 % en 2030.
- En juin, **l'Assemblée nationale a adopté une résolution marquant son opposition à l'accord de 2019**. Trois demandes sont faites au gouvernement : opposition sans clause miroir ou respect de l'accord de Paris, refus du découplage de l'accord, réciprocité des normes.

### UE/Nouvelle-Zélande

- **Le Conseil de l'UE a validé l'accord conclu le 30 juin 2022**, c'est maintenant au Parlement européen de l'approuver. Lorsque l'accord aura été ratifié également par la Nouvelle-Zélande, il pourra entrer en vigueur.

- **Les exportations agroalimentaires de l'UE** (dont la viande de porc, le vin, les fromages, le chocolat, les biscuits) **ne seront plus soumises à aucun droit de douane**. L'accord protégera **163 indications géographiques européennes** ainsi que toutes les appellations viticoles de l'UE.
- En contrepartie, **des contingents supplémentaires sont offerts aux produits laitiers et aux viandes ovines et bovines néozélandaises** à taux réduit ou nul. Le texte garantit **l'application de l'ensemble des normes sanitaires et phytosanitaires européennes**.

#### UE/Australie

- Espérée pour mi-juillet, **la conclusion des négociations commerciales a finalement été reportée**. Parmi les principaux points de blocage, l'Australie souhaite revoir à la hausse l'offre d'accès au marché européen pour ses produits agricoles.
- A ce jour, les contingents d'importation proposés par l'UE sont de **24 000 tonnes de viande bovine, 20 000 t de viande ovine, 8 000 t de poudre de lait écrémé** ou encore **5 000 t de beurre**, le tout à droits de douane nuls.
- En marge de ces discussions, **le marché australien a été ouvert aux viandes porcines françaises** le 24 août. C'est une première qui peut représenter de réelles opportunités même si le marché est déjà occupé par d'autres grands pays producteurs (Danemark, Pays-Bas, ...).

#### UE/Kenya

- Après seulement deux ans de négociations bilatérales, **un accord de partenariat économique a été conclu** le 19 juin. Il entrera en vigueur une fois que les pays l'auront ratifié.
- L'UE autorisera l'entrée de **tous les produits agricoles kenyans en franchise de droits** (horticulture, café, thé, fruits et légumes). Le Kenya **libéralisera plus de 80 % des importations européennes** (sauf viandes, produits laitiers, fruits et légumes).

#### UE/Royaume-Uni

- Après cinq reports successifs, **les contrôles douaniers post-Brexit devraient finalement être instaurés début 2024**.
- Une crainte toute particulière est exprimée sur les produits ultra-frais. Ils pourraient subir **des délais logistiques incompatibles avec leur courte durée limite de consommation**.

### A retenir dans le contexte international

---

#### Céréales ukrainiennes : la Russie quitte l'accord d'Istanbul

Après avoir permis d'exporter 33 Mt de céréales malgré la guerre, **l'accord a pris fin le 17 juillet**. Moscou estime que ses demandes ne sont pas prises en compte (export des engrais russes et réintégration dans le système bancaire Swift).

#### La filière avicole française en difficulté face aux importations ukrainiennes

Afin de soutenir l'économie ukrainienne, **l'UE a renouvelé pour un an la suspension de tous les droits de douane sur les produits ukrainiens importés** dans l'UE. Face aux importations massives de viande de poulet et d'œufs/ovoproduits venant d'Ukraine, **les producteurs français demandent l'activation de la clause de sauvegarde** pour empêcher la poursuite de ces flux sans franchise et sans quota.

#### Influenza aviaire : bientôt un accord de zonage avec la Chine ?

Fin juillet, les discussions se sont accélérées entre la France et la Chine pour **permettre aux zones indemnes de continuer à exporter** en cas de foyers localisés d'influenza aviaire. Un tel accord avait été signé pour la fièvre porcine africaine en décembre 2021.

Pour tout complément : [delphine.scheck@bretagne.chambagri.fr](mailto:delphine.scheck@bretagne.chambagri.fr)